

Session Plénière du 17 Décembre 2020

Rapport N° 20.04.05 - Déclinaison de la politique régionale en faveur de l'apprentissage

Intervention de Philippe LECOQ

M. le Président, chers collègues.

Aucun jeune ne doit être laissé sans solution.

Voie royale vers l'emploi, l'apprentissage reste une priorité. Voie de la formation de haute qualité, mais aussi la voie qui vise à préparer l'orientation des élèves, celle qui permet de poursuivre l'acquisition du socle commun des connaissances et de la culture.

Dans le suivi de la réforme du 5 Septembre 2018, vous avez le souhait de mettre en place 3 outils en faveur du développement de l'apprentissage. Nouveau contexte, nouvelle pratique régionale.

Notre jeunesse ne doit pas être la variable d'ajustement budgétaire de la crise. L'apprentissage est le plus court chemin vers l'emploi, les jeunes en ont le plus besoin pour un grand nombre d'entre eux puisque la formation reste un outil de développement des compétences. Les politiques régionales, d'apprentissage ont chacune leur identité. Mieux cerner les modes de fonctionnement régionaux permet d'identifier les freins au développement de l'apprentissage tout comme les marges de progrès.

Malheureusement, les difficultés pour un jeune à trouver une entreprise afin qu'il puisse suivre un cursus d'apprentissage ne sont pas évoquées, difficultés conséquentes aux circonstances actuelles liées à la crise, qui impactent fortement la visibilité et la pérennité des entreprises.

Conjoncturellement, certains secteurs économiques peuvent s'avérer très dynamiques et générer davantage de contrats d'apprentissage, il apparaît dès lors nécessaire d'être réactif aux évolutions ainsi qu'aux attentes du monde économique afin de ne pas pénaliser les jeunes et les entreprises qui s'engagent dans l'apprentissage.

Les inégalités territoriales s'accroissent comme nous l'observons à la lecture de votre rapport puisque que sur les six chefs-lieux sur lesquels se répartissent les formations par apprentissage, deux d'entre eux seulement se dénotent fortement, les deux métropoles que sont Orléans et Tours. Les écarts séparent les territoires.

Le souhait d'établir une carte cible paraît essentiel et semble aller dans le bon sens, outil d'aide à la décision pour s'appuyer sur le développement des entreprises et leurs besoins en compétences.

Cette carte n'a pas pour autant attiré les CFA, je suis surpris du manque de leur participation au questionnaire, tout autant d'ailleurs que les demandes de CAP équilibriste polyvalent de commerce qui ont été refusées par le rectorat souhaitant davantage de Bac pro alors qu'un nombre important de jeunes est en difficulté.

Concernant les OPCO qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation, il est nécessaire de s'y appuyer pour recenser les offres de formations, mais face à ces outils à mettre en place, il faut qu'il y ait une certaine demande des entreprises en échange, qu'il y ait au niveau de l'état des décisions fortes prises pour appliquer une politique de réindustrialisation, mesures qui nous aideraient davantage au niveau de la région, puisque nous allons malheureusement être confronté à l'impact des défaillances de l'après Covid et des délocalisations d'un grand nombre d'entreprises, impact de circonstance sur les formations des jeunes et les demandes des entreprises.

Chaque année, un certain nombre de jeunes souhaitant accomplir une formation en alternance trouvent des difficultés dans leurs parcours, c'est une réalité confirmée, situation paradoxale regrettable puisque le besoin de compétence est réel pour une multitude de métiers en tension, métiers de bouche, secteurs émergents, numérique et autres, écologie...santé. Bien que cela nécessite des coûts, l'apprentissage doit davantage contribuer à l'atteinte des objectifs. Nous comprenons bien que la région souhaite mettre en place un travail constructif pour agir en partenariat avec les OPCO et les branches professionnelles, mais qu'elle n'a pas beaucoup de leviers pour agir finalement.

Pourquoi ne pas faire de notre région une spécificité des formations dans les métiers de l'artisanat d'arts puisque l'on constate qu'il y a moins d'ouverture de formations au niveau des lycées pro par rapport aux années précédentes, explorer de nouveaux domaines de formation, secteur de la maintenance, de l'obsolescence des matériels, ne devrions-nous pas étendre les offres ?

Vous évoquez, initier des CQP, les certificats de qualification professionnelle, développement des nouvelles formations dans l'hôtellerie-restauration, aujourd'hui une branche bien peu optimiste dans ses perspectives d'avenir confirmé par un observatoire annonçant sans surprise des résultats tirés par la baisse d'activité en lien avec la formation. Je m'étonne d'ailleurs en lisant ce rapport que les acteurs de la formation demandent une adaptation CULTURELLE des publics migrants, probablement pour pallier les difficultés d'insertion notamment professionnelle de jeunes sans qualifications, quand bien même cela devrait être un prérequis indispensable pour permettre leur assimilation sur le territoire dans les meilleures conditions.



Privilégier l'accès aux formations initiales aux Français d'abord est une nécessité absolue compte tenu de la situation actuelle.

Nous serons très attentifs à l'évolution de cette nouvelle politique régionale de la formation, notamment de son efficacité. Dans un contexte où doit s'imposer une meilleure concertation des moyens, une nécessité absolue d'amélioration de la formation, gageons que ces outils seront mobilisés par le plus grand nombre pour asseoir davantage la réussite des jeunes et construire une société de compétences.

Je vous remercie.

